

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de Cagny
2026xx61

DOSSIER : N° PC 014 119 23 P0039

Dossier déposé le 26/07/2023

Demandeur : SAS Y.E.N.S

Représentée par : Madame Yeter ERTUGRUL
SADAY

Nature des travaux : Construction d'une maison
individuelle

Adresse du terrain : 21 rue Henri Philippe à Cagny
(14630)

Le Maire

A

SAS YENS

Madame Yeter ERTUGRUL SADAY

10 rue des Primevères

14540 GRENTHEVILLE

Madame,

Vous êtes titulaire d'une autorisation de permis de construire délivrée le 18 septembre 2023, enregistrée sous le numéro PC 014 119 23 P0039 pour un projet de construction d'une maison individuelle situé 21 rue Henri Philippe à Cagny (14630).

Par courrier reçu en mairie le 1^{er} juin 2026, vous demandez la prorogation de votre permis de construire.

Or, le décret n°2025-461 du 26 mai 2025 proroge automatiquement la durée de validité de autorisations d'urbanisme en cours de validité sous certaines conditions.

Ainsi, votre autorisation ayant été délivrée entre le 28 mai 2022 et le 28 mai 2024, le délai de validité est porté à cinq ans.

Veillez agréer, Madame, mes meilleures salutations.

Cagny, Le 05 juin 2026
Le Maire,
Guillaume LECOEUR



AFFICHÉ L.E

05 JUIN 2026

n°183